



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/2009/1
17 décembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Soixante et onzième session
Genève, 24-26 février 2009
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**RÉSULTATS DES RÉUNIONS DU BUREAU DU COMITÉ
DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Note du secrétariat

1. À sa soixantième session, tenue du 12 au 16 janvier 1998, le Comité des transports intérieurs (CTI) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, ayant noté que le Plan d'action de la CEE demandait à tous les organes subsidiaires principaux d'accroître et de renforcer les responsabilités de leurs bureaux respectifs, a décidé de réformer son bureau en conséquence (ECE/TRANS/125, par. 14).

2. Le Bureau du CTI, élargi et renforcé, a depuis lors entrepris diverses tâches en relation avec l'organisation des sessions annuelles du Comité, et à ce titre s'est notamment employé à élaborer un ordre du jour bien ciblé, à indiquer les principaux sujets à examiner, à contrôler et évaluer le travail effectué depuis la session précédente, à suivre et coordonner les activités afin d'éviter qu'elles fassent double emploi avec celles d'autres organisations compétentes et à proposer des activités prioritaires pour le programme de travail.

3. Le Bureau du CTI s'est réuni le 22 février, le 2 juin et les 27 et 28 novembre 2008. Compte tenu de l'importance des questions traitées par le Bureau et de la pratique en vigueur, les décisions prises à l'occasion de ces trois réunions sont reproduites ci-après pour examen par le Comité.

Annexe I

LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS À SA RÉUNION DU 22 FÉVRIER 2008

I. PARTICIPATION

1. La réunion était présidée par Ralph Kellermann (Allemagne). Les membres ci-après y ont participé: Andrei Tribush (Bélarus), Xavier Guérin (France), Domna Papamichail (Grèce), Bob Oudshoorn (Pays-Bas), Mikhail Maslov (Fédération de Russie) et Jean-Claude Schneuwly (Suisse). Christian Dufour y a participé au nom de la Commission européenne. Fabio Croccolo (Italie), José Alberto Franco (Portugal) et Emir Yüksel (Turquie) n'ont pas pu y prendre part.

II. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SOIXANTE-DIXIÈME SESSION DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

2. Ayant examiné les résultats de la soixante-dixième session du Comité et de son débat ministériel, le Bureau a conclu que ces réunions avaient été couronnées de succès. Il a estimé que le débat ministériel en particulier avait sensiblement contribué à accroître la visibilité du Comité. En outre, ce débat soulignait l'importance et la pertinence des activités du Comité et renforçait encore son rôle d'instance de consultation pour les pays, les organisations internationales et le secrétariat. Le Bureau a noté que 280 participants environ avaient assisté au débat, dont 12 ministres et vice-ministres, ainsi que des ambassadeurs, d'autres représentants de haut niveau des ministères des transports de 41 pays et plus d'une vingtaine d'organisations internationales concernées, et il a exprimé sa satisfaction devant l'excellente organisation du débat.

3. En outre, le Bureau a noté qu'il était utile d'organiser des manifestations de haut niveau de ce type. Cela étant, pour que leurs effets soient durables, elles devraient avoir lieu relativement rarement et être associées à une occasion particulière. Sans nécessairement être organisées à l'échelon ministériel, elles devraient devenir un élément régulier des sessions du Comité et être liées à des thèmes spécifiques en rapport avec son programme de travail.

4. Le Bureau a estimé qu'il devrait être donné suite au plus tôt à la décision du Comité tendant à organiser un atelier ou une table ronde en marge de la soixante et onzième session. En outre, il a exprimé l'avis qu'au lieu d'organiser une grande table ronde il serait préférable d'organiser chaque jour des petits ateliers qui pourraient inciter les participants à rester jusqu'à la fin de la session. Cela étant posé, le Bureau a demandé au secrétariat d'élaborer des recommandations pour qu'il puisse les examiner à sa réunion suivante.

5. Le Bureau s'est également penché sur la structure des sessions du Comité nouvellement adoptée, à la lumière de l'expérience dégagée de la soixante-dixième session. Il a estimé que la division des sessions en trois parties, à savoir un débat de politique générale, une séance technique et une séance consacrée au rapport, devrait être maintenue. Il a souligné que, dans le cadre de la partie technique des sessions, il faudrait prévoir suffisamment de temps pour l'examen des diverses activités de programme des organes subsidiaires du Comité, compte tenu du fait que celui-ci était leur organe directeur, et que la partie consacrée au rapport devrait avoir pour objet l'adoption d'une liste simplifiée et concise des principales décisions.

6. Le Bureau a prié le secrétariat d'élaborer un plan succinct d'ordre du jour et de programme pour la session suivante du Comité, pour examen à sa prochaine réunion.

7. Le Bureau a passé en revue les questions que le Président et les vice-présidents du Comité devaient présenter au cours de la réunion prévue avec le Comité exécutif, à savoir: le CTI, passerelle entre les pays membres de l'Union européenne et les pays non membres; le CTI en corrélation avec d'autres organismes internationaux s'occupant des transports; et les activités du CTI d'importance et de portée mondiales.

III. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

8. Le Bureau est convenu de tenir sa prochaine réunion le lundi 2 juin 2008.

Annexe II

LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS À SA RÉUNION DU 2 JUIN 2008

I. PARTICIPATION

1. La réunion était présidée par Ralph Kellermann (Allemagne). Les membres ci-après y ont participé: Xavier Guérin (France), Domna Papamichail (Grèce), Bob Oudshoorn (Pays-Bas), José Alberto Franco (Portugal), Mikhail Maslov (Fédération de Russie), Jean-Claude Schneuwly (Suisse) et Emir Yüksel (Turquie). Sergei Negrei (Biélarus), Fabio Croccolo (Italie) et le représentant de la Commission européenne n'ont pas pu y prendre part.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Le Bureau a adopté l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat (TRANS/BUR.2008/4), qui prévoyait notamment un compte rendu sur le Forum international des transports 2008, tenu à Leipzig du 28 au 30 mai, et une question relative à la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions.

III. COMPTE RENDU SUR LE FORUM INTERNATIONAL DES TRANSPORTS 2008

3. Le Bureau a été informé par le Directeur de la Division des transports des résultats du Forum international des transports organisé à Leipzig du 28 au 30 mai 2008 sur le thème «Transport et énergie: le défi du changement climatique», auquel avaient participé des représentants de haut niveau venus de 53 pays. Le Bureau a noté que le Forum avait instamment demandé au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) d'accélérer ses travaux visant à mettre au point des méthodologies, des cycles d'essai et des méthodes de mesures communs et à définir des règlements sur la consommation de carburant pour les nouveaux véhicules à moteur. Le Bureau a également noté que, parmi d'autres conclusions importantes, le Forum avait estimé qu'il fallait trouver un juste équilibre entre l'appui apporté aux facteurs économiques déterminants pour les échanges et la mobilité, d'une part, et les mesures visant à réduire l'intensité énergétique des transports et les émissions, d'autre part. Il a en outre relevé qu'au vu des principaux messages diffusés par le Forum, cela pourrait être possible grâce à une meilleure organisation et optimisation des différents modes de transport, à un usage plus efficace du rail, des voies de navigation intérieures et du transport maritime à courte distance, à une meilleure promotion et au renforcement de la qualité des services des transports publics et des réseaux ferroviaires, en particulier dans les villes, à l'amélioration du rendement énergétique des technologies existantes et à la mise en œuvre de mesures incitant à adopter des comportements économes en énergie.

4. Le Bureau a noté que la prochaine réunion du Forum international des transports, prévue à Leipzig du 27 au 29 mai 2009 et à laquelle la CEE devrait contribuer, aurait pour thème «La mondialisation, le commerce et les transports». À cet égard, le Bureau s'est félicité de l'idée

d'organiser une conférence ou une table ronde conjointe sur les transports et le commerce juste avant ou juste après les sessions de 2009 du Comité des transports intérieurs et du Comité du commerce (pour plus de détails voir le point XII de la présente annexe).

IV. RÉUNION AVEC LE COMITÉ EXÉCUTIF

5. Le Président a informé le Bureau de sa participation à la réunion du Comité exécutif, le 22 février 2008, pour la présentation des propositions du CTI concernant la mise en œuvre de la réforme de la CEE dans le domaine des transports, et il a noté avec satisfaction qu'à sa réunion tenue le 20 mars 2008, le Comité exécutif avait approuvé la demande du CTI tendant à créer deux nouveaux groupes d'experts, l'un sur les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays, l'autre sur les liaisons de transport Europe-Asie.

V. RÉORGANISATION DE LA DIVISION DES TRANSPORTS ET DE SA STRATÉGIE

6. Le Bureau a été informé par le Directeur de la Division des transports de la réorganisation de cette dernière et de sa nouvelle stratégie. Il s'est félicité de cette initiative, a loué le secrétariat pour sa prévoyance et pour sa capacité de réaction face aux nouveaux problèmes et possibilités et lui a fait part de son soutien.

VI. MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS DE LA RÉFORME DE LA CEE

A. Renforcement des activités dans le domaine du franchissement des frontières et de la facilitation du commerce

7. Le Bureau a examiné le projet d'organisation d'une conférence ou d'une table ronde conjointe sur les transports et le commerce sous le point XII de la présente annexe.

B. Renforcement du Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) et aspects des transports concernant l'environnement

8. Le Bureau a été informé par le secrétariat des résultats de la dernière session du Comité directeur du PPE-TSE, tenue à Genève les 28 et 29 avril 2008, et a noté qu'avec le concours du Royaume-Uni et de la Suisse, un atelier sur le transport urbain durable serait organisé en septembre/octobre 2008 à Chisinau. Il a également noté que la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé se tiendrait à Amsterdam les 22 et 23 janvier 2009 sur le thème «Faire le lien: choisir des systèmes de transport favorables à la santé, l'environnement et la prospérité».

C. Renforcement de l'application et du suivi des instruments juridiques

9. Le Bureau a été informé par le secrétariat des efforts que celui-ci déployait pour renforcer l'application et le suivi des instruments juridiques dans le domaine des transports. S'agissant de l'application de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) et des Convention de Vienne sur la circulation routière et sur la signalisation routière, le Bureau a constaté que seuls quelques pays avaient

répondu au questionnaire de la CEE, de sorte que le secrétariat éprouvait de grandes difficultés à poursuivre sa tâche.

D. Renforcement des liaisons de transport Europe-Asie

10. Le Bureau a été informé par le secrétariat du plan d'action pour la réalisation de la phase II du projet relatif aux liaisons de transport Europe-Asie et de son mode de financement, ainsi que de l'organisation de la première réunion du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie, prévue le 8 septembre 2008, juste avant ou juste après la vingt et unième session du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances de l'évolution et l'économie des transports (WP.5). Une deuxième réunion devrait être accueillie par le Gouvernement chinois à la fin de 2008.

E. Renforcement de la Convention TIR et amélioration de la transparence

11. Le Bureau a été informé par le secrétariat des efforts que celui-ci continuait de déployer pour améliorer la transparence du régime TIR et pour donner suite aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU. En particulier, il s'est félicité des informations selon lesquelles l'Union internationale des transports routiers et son commissaire aux comptes avaient signé une lettre d'accord pour l'année 2008 qui était entièrement conforme à la recommandation n° 1 du BSCI. Il a également noté que la Commission de contrôle TIR (TIRExB) avait élaboré un questionnaire sur le suivi du prix des carnets TIR à l'échelle nationale. Le questionnaire avait pour objet d'obtenir des informations sur le prix total qu'un transporteur devait payer pour un carnet TIR, y compris, en particulier, la prime d'assurance, les taxes (comme la TVA), les redevances administratives et d'autres frais généraux. Le secrétariat communiquera au Bureau les conclusions de cette enquête.

12. Le Bureau a également pris note des progrès accomplis dans le cadre du projet eTIR. Après la finalisation du chapitre premier contenant une description détaillée du système TIR informatisé, les travaux consacrés au chapitre 2 ont porté sur la description des spécifications techniques du système et sur la conception de l'ensemble connexe de messages électroniques. En outre, le secrétariat, agissant à la demande des Parties contractantes et des entreprises, a élaboré un questionnaire en vue d'évaluer quels seraient pour les pouvoirs publics et les opérateurs commerciaux les coûts et les avantages de l'adoption du système eTIR. Ce questionnaire devrait être prochainement distribué aux Parties contractantes.

VII. ACTIVITÉS RELATIVES AUX TRANSPORTS ROUTIERS

A. Lettre de voiture électronique

13. Le Bureau a été informé des progrès réalisés par le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) au sujet de la lettre de voiture électronique, notamment de la cérémonie de signature du Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR), organisée à Genève le 27 mai 2008.

14. Le Bureau a noté avec satisfaction que huit pays (Belgique, Finlande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse) avaient signé le Protocole à Genève et que celui-ci resterait ouvert à la signature au Siège de l'ONU jusqu'au 30 juin 2009. Il a également noté que, conformément à l'article 8, le Protocole entrerait en vigueur le quatre-vingt-dixième jour après que cinq des États susmentionnés auraient déposé leur instrument de ratification ou d'adhésion.

B. Mise en œuvre du tachygraphe numérique (AETR)

15. Le Bureau a été informé par le secrétariat des progrès réalisés en ce qui concernait, d'une part, la mise en œuvre du tachygraphe numérique et l'état d'avancement des amendements qu'il était proposé d'apporter à l'AETR, y compris les résultats de la cent deuxième session du Groupe de travail des transports routiers, tenue à Genève les 26 et 27 mai 2008 et, d'autre part, ses consultations en cours avec la Commission européenne (CE) et le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission, en vue de nouer une coopération officielle et de reconnaître le CCR comme autorité de certification racine de l'AETR et autorité de l'AETR chargée de la certification d'interopérabilité pour le tachygraphe numérique à l'intention des Parties contractantes à l'AETR non membres de l'UE.

16. Le Bureau a constaté que, malgré les difficultés qu'il restait à surmonter pour réaliser un accord entre les parties concernées en vue d'harmoniser l'AETR et la réglementation correspondante de l'UE relative aux temps de conduite et de repos des conducteurs professionnels effectuant des transports internationaux, on avait relevé une attitude constructive dans la recherche d'une solution. Il a par ailleurs noté que la question pourrait être réglée lors d'une prochaine réunion informelle entre l'UE et certains pays parties à l'AETR non membres de l'UE, à laquelle le secrétariat sera invité.

17. Le Bureau a pris note avec satisfaction et s'est félicité des efforts et des activités menés par le secrétariat en ce qui concernait la mise en œuvre du tachygraphe numérique et les amendements proposés pour l'AETR, ainsi que des progrès réalisés en vue de nouer une coopération officielle avec le CCR.

VIII. ACTIVITÉS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

A. Résolution de l'Assemblée générale sur la sécurité routière mondiale et Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière

18. Le Bureau a examiné le document informel n° 1 et les compléments d'information communiqués par le secrétariat au sujet des résultats de la 87^e séance de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale consacrée à la sécurité routière mondiale, ainsi que les conclusions des premières consultations tenues par le secrétariat avec le Gouvernement de la Fédération de Russie à propos de la contribution de la CEE aux préparatifs de la conférence sur la sécurité routière mondiale que devait accueillir la Fédération de Russie en 2009.

19. Le Bureau a noté que l'Assemblée générale avait adopté la résolution 62/244 sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale, dans laquelle l'Assemblée réaffirmait qu'il importait d'aborder la question de la sécurité routière mondiale en veillant à resserrer encore la coopération internationale et l'échange de connaissances et se félicitait que la Fédération de

Russie ait offert d'accueillir la première conférence de haut niveau (à l'échelon ministériel) sur la sécurité routière.

20. Le Bureau a également été informé par le secrétariat des progrès des travaux menés par le Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière, notamment en ce qui concernait la coopération de l'OMS et d'autres partenaires du Groupe avec les commissions régionales des Nations Unies, en particulier avec la CEE et son Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière (WP.1).

B. Le Compte de l'ONU pour le développement a financé un projet intitulé «Améliorer la sécurité routière mondiale en fixant, aux niveaux national et régional, des objectifs de réduction du nombre des victimes d'accidents de la circulation»

21. Le Bureau a examiné le document informel n° 2 ainsi que les compléments d'information communiqués par le secrétariat sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement «Améliorer la sécurité routière mondiale en fixant, aux niveaux national et régional, des objectifs de réduction du nombre des victimes d'accidents de la circulation», qui devait être exécuté par les cinq commissions régionales des Nations Unies en 2008-2009.

C. Orientations pour le rôle futur du Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière (WP.1) dans le domaine de la sécurité routière mondiale

22. Le Bureau a pris note du document informel n° 3 et des compléments d'information communiqués par le secrétariat au sujet du projet d'orientations concernant la manière dont le WP.1 pourrait procéder pour aller de l'avant et apporter sa contribution à la sécurité routière mondiale. Il a noté que ce projet avait été établi par le secrétariat à la demande du WP.1 suite à l'initiative d'un petit groupe de pays qui avaient proposé d'étendre les activités du WP.1 à l'échelle mondiale, et que la question serait examinée par ce dernier à sa session suivante.

23. Le Bureau est convenu de reprendre l'étude de cette question lors de ses prochaines réunions, lorsque le WP.1 l'aurait examinée.

IX. ACTIVITÉS RELATIVES AUX LIAISONS DES PORTS MARITIMES AVEC L'ARRIÈRE-PAYS

24. Le Bureau a été informé par le secrétariat des progrès réalisés par le Groupe d'experts des liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays et de l'organisation d'une conférence de la CEE sur le rôle des ports maritimes en tant que lien entre le transport intérieur et le transport maritime, qui devait être accueillie par le Gouvernement grec au Pirée, les 17 et 18 septembre 2008.

X. RÉVISION DU LIVRE BLANC SUR LES TENDANCES ET L'ÉVOLUTION DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE ET DE SES INFRASTRUCTURES

25. Le Bureau a examiné un document informel établi par le secrétariat et donnant des informations sur le mandat du Livre blanc de 1996 sur la navigation intérieure et sur la portée de sa révision qui devait être élaborée conformément à la résolution n° 258 du Comité des transports intérieurs. Le Bureau a pris note du projet de plan et de l'approche prospective de cette deuxième édition du Livre blanc et a demandé au Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) et au secrétariat de s'assurer également le concours des États membres de la CEE, de la Commission européenne, des commissions fluviales et d'autres organismes internationaux, l'objectif étant d'établir un document de grande qualité.

XI. COOPÉRATION AVEC L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (OSCE)

26. Le Bureau a pris note du document informel n° 4 et des compléments d'information communiqués par le secrétariat sur les progrès réalisés dans le cadre de la coopération de la Division des transports de la CEE avec l'OSCE, y compris la contribution de la CEE à l'examen de la mise en œuvre des engagements de l'OSCE sur les plans économique et environnemental, ainsi que dans le domaine du transport des marchandises dangereuses, au cours du seizième Forum économique et environnemental de l'OSCE, tenu à Prague (République tchèque) du 19 au 21 mai 2008.

27. Le Bureau a également été informé par le Président du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15) des faits nouveaux qui avaient suivi l'entrée en vigueur de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) le 29 février 2008; il s'agissait notamment de l'état de l'ADN, de la première session du Comité d'administration (19 et 20 juin 2008) (voir l'ordre du jour publié sous les cotes ECE/ADN/1 et Add.1) et des conséquences sur la coopération avec d'autres organisations et sur leurs activités, en particulier avec la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) et la Commission du Danube.

XII. EXAMEN DES GRANDES LIGNES DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE LA SOIXANTE ET ONZIÈME SESSION DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

28. Le Bureau a examiné le document informel n° 5 contenant les grandes lignes de l'ordre du jour et du programme de la soixante et onzième session du Comité, qui avaient été établis par le secrétariat, ainsi que la proposition de conférence conjointe sur les transports et le commerce qui devait débiter dans l'après-midi du dernier jour de la soixante et onzième session du Comité et se poursuivre dans la matinée du jour suivant.

29. Le Bureau a souligné que, dans le cadre des sessions du Comité, il faudrait prévoir suffisamment de temps pour examiner les diverses activités de programme des organes subsidiaires et il a estimé que le fait de tenir la conférence conjointe sur les transports et le commerce à la fin de la soixante et onzième session ne présenterait peut-être pas beaucoup d'intérêt pour un certain nombre de représentants. En outre, il a exprimé l'avis que si une

conférence conjointe sur les transports et le commerce devait se tenir, il faudrait réexaminer la question de l'organisation de plusieurs petites tables rondes.

30. Le Bureau est convenu que la soixante et onzième session du CTI ne devrait pas durer plus de deux jours et demi. Il est également convenu que cette session ne comprendrait qu'un seul débat de politique générale (d'une demi-journée dans le cadre des sessions parallèles), sous forme d'une table ronde ou d'une conférence sur le commerce et les transports, à savoir sur les incidences de la mondialisation sur les transports, la logistique et le commerce, qui se tiendrait de préférence dans l'après-midi de la première journée ou dans la matinée de la seconde journée, et qui serait conjointement organisée avec le Comité du commerce. Pour renforcer la coopération intersectorielle en matière de commerce et de transports, les sessions parallèles devraient être conçues de manière à présenter un intérêt pour les membres des deux Comités.

31. Le Bureau a également insisté sur le fait que, dans le cadre de la partie technique des sessions, il faudrait prévoir suffisamment de temps pour examiner les activités des organes subsidiaires du Comité et que la partie de la session consacrée au rapport devrait avoir pour objet l'adoption d'une liste simplifiée et très concise des principales décisions (2-3 pages), qui devrait être établie par le secrétariat dans les trois langues officielles de la CEE.

32. Le Bureau a proposé d'apporter quelques changements aux grandes lignes de l'ordre du jour et prié le secrétariat de rédiger en conséquence l'ordre du jour et le programme finals.

XIII. COMMÉMORATION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ACCORD DE 1958 CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS

33. Le Bureau a été informé par le secrétariat qu'une cérémonie spéciale visant à commémorer le cinquantième anniversaire de l'Accord de 1958 serait organisée le 26 juin 2008, dans l'après-midi, pendant la cent quarante-cinquième session du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29).

XIV. QUESTIONS IMPORTANTES RELATIVES AU PERSONNEL ET AUX EFFECTIFS DE LA DIVISION DES TRANSPORTS

34. Le Bureau a été informé par le secrétariat des principales questions intéressant les effectifs de la Division des transports.

XV. QUESTIONS DIVERSES

35. Ayant noté que les acronymes actuels des organes subsidiaires n'étaient pas uniformes et que cela pourrait susciter la confusion parmi les représentants, le Bureau a prié le secrétariat d'étudier la question et de formuler des propositions pour examen à sa prochaine réunion.

36. Suite à la demande adressée par le Comité exécutif à tous les comités sectoriels pour qu'ils mettent en place un mécanisme tendant à intégrer effectivement la problématique hommes/femmes dans les domaines pertinents du programme de travail et à l'inclure également dans le rapport annuel du Comité exécutif, le Bureau a demandé au secrétariat de rédiger un document sur l'égalité des sexes dans le domaine des transports afin qu'il puisse l'examiner à sa prochaine réunion.

XVI. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

37. Le Bureau est convenu de tenir sa prochaine réunion les 27 et 28 novembre 2008.

Annexe III

LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU À SA RÉUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2008

I. PARTICIPATION

1. La réunion était présidée par Ralph Kellermann (Allemagne). Les membres ci-après y ont participé: Domna Papamichail (Grèce), Fabio Croccolo (Italie), Bob Oudshoorn (Pays-Bas), José Alberto Franco (Portugal), Mikhail Maslov (Fédération de Russie), Jean-Claude Schneuwly (Suisse), Emir Yüksel (Turquie) et Christian Dufour (Commission européenne). Sergei Negrei (Biélarus) et Xavier Guérin (France) n'ont pas pu y prendre part.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Le Bureau a adopté l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat (TRANS/BUR.2008/6) qui comportait un nouveau point concernant les préparatifs de la conférence d'une demi-journée conjointement organisée par le Comité des transports intérieurs et le Comité du commerce.

III. MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS DE LA RÉFORME DE LA CEE POUR UN RENFORCEMENT DE CERTAINES ACTIVITÉS DU COMITÉ

A. Rapport au Comité exécutif de la CEE sur la mise en œuvre de la réforme de la CEE

3. Le Bureau a examiné le document informel n° 1 et les compléments d'information communiqués par le secrétariat au sujet des progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités du plan de travail concernant la réforme de la CEE dans le domaine des transports, ainsi que les propositions établies par le secrétariat pour la réunion du Comité exécutif avec le Président et les vice-présidents du Comité des transports intérieurs.

4. Le Bureau a approuvé la teneur du rapport moyennant quelques ajouts et prié le secrétariat de soumettre le document informel n° 1 modifié au Comité, à sa soixante et onzième session, pour qu'il puisse l'examiner.

5. Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver le rapport intérimaire et les propositions qui y figuraient et demandé à son président et à son vice-président de les présenter au Comité exécutif de la CEE à sa réunion du 27 février 2009.

B. Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé

6. Le Bureau a examiné le document informel n° 2 qui renfermait le programme provisoire de la réunion de haut niveau, ainsi que les compléments d'information communiqués par le secrétariat, et souligné la nécessité d'une représentation adéquate du secteur des transports à cette manifestation. Le projet de document final de cette réunion a été distribué aux membres du Bureau.

C. Égalité entre les hommes et les femmes

7. Le Bureau a pris note avec satisfaction et s'est félicité des efforts déployés par le secrétariat pour présenter un examen des questions relatives à l'égalité des sexes dans le domaine des transports (document informel n° 3), qui renfermait d'utiles informations pour les futurs travaux du Comité.

8. Ayant pris note du fait que le Comité exécutif avait demandé à tous les comités sectoriels de mettre en place un mécanisme pour intégrer effectivement la problématique hommes/femmes dans les domaines pertinents du programme de travail et pour l'inclure également dans le rapport annuel du Comité exécutif, le Bureau a demandé au secrétariat de soumettre le document informel n° 3, en tant que document officiel, à la soixante et onzième session du Comité pour examen.

9. Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver ce document et de demander au secrétariat de le distribuer à tous ses organes subsidiaires pour examen.

D. Préparatifs de la conférence d'une demi-journée conjointement organisée par le Comité des transports intérieurs et le Comité du commerce

10. Le Bureau a examiné l'ordre du jour provisoire (document informel n° 8) de la conférence d'une demi-journée conjointement organisée avec le Comité du commerce dans l'après-midi du premier jour de la soixante et onzième session du Comité, ainsi que les compléments d'information communiqués par les directeurs des divisions des transports et du commerce au sujet des préparatifs de la conférence.

11. Le Bureau a proposé d'apporter quelques modifications à l'ordre du jour provisoire et demandé au secrétariat de les insérer, de finaliser l'ordre du jour provisoire, d'adresser les invitations et d'accélérer l'organisation de cette manifestation conjointe. S'agissant de la participation, il a souligné la nécessité d'une représentation équilibrée du secteur public, des organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales concernées, des institutions financières internationales et du secteur des entreprises.

IV. TRANSPORTS ET SÛRETÉ

12. Le Bureau a examiné le document informel n° 4 ainsi que les compléments d'information communiqués par le secrétariat au sujet des progrès réalisés par le Groupe multidisciplinaire d'experts de la sûreté des transports intérieurs, notamment en ce qui concernait la suite donnée aux recommandations du Groupe par les organes subsidiaires du Comité.

13. Le Bureau a pris note avec satisfaction des informations communiquées au sujet de la prochaine session du Groupe, les 15 et 16 janvier 2009, au cours de laquelle celui-ci devait examiner des communications des présidents des organes subsidiaires du Comité et organiser un séminaire portant sur la recherche-développement, la protection des infrastructures critiques et les mesures de précaution visant à assurer la continuité des opérations dans le domaine de la sûreté des transports intérieurs.

14. Notant que la sûreté des transports intérieurs resterait un sujet d'une grande importance pour le Comité en attendant que le rapport du Président du Groupe d'experts lui soit présenté à sa soixante et onzième session, le Bureau était disposé à recommander au Comité de demander à

ses organes subsidiaires, le cas échéant, de poursuivre leurs travaux à ce sujet. Il recommanderait également d'inscrire la question de la sûreté des transports intérieurs à l'ordre du jour de la soixante-douzième session du Comité afin qu'il soit possible d'évaluer les progrès réalisés par les organes subsidiaires dans l'étude de cette question.

V. ACTIVITÉS RELATIVES AUX TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ D'EXAMINER LES TENDANCES DE L'ÉVOLUTION ET L'ÉCONOMIE DES TRANSPORTS (WP.5)

A. Liaisons de transport Europe-Asie

15. Le Bureau a examiné le document informel n° 5 qui renfermait le projet de plan de travail du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie, ainsi que les compléments d'information communiqués par le secrétariat au sujet des progrès réalisés par le Groupe, notamment en ce qui concernait les résultats de sa première réunion, tenue à Genève le 8 septembre 2008, ainsi que le plan de ses activités et de son financement futurs.

16. Le Bureau a pris note avec satisfaction et s'est félicité du financement extrabudgétaire fourni par le Gouvernement de la Fédération de Russie en vue d'appuyer la mise en œuvre partielle de la phase II du projet relatif aux liaisons de transport Europe-Asie et il a noté avec plaisir qu'à l'invitation du Gouvernement chinois une réunion du Groupe d'experts serait organisée à Shanghai au cours du premier semestre 2009.

B. Liaisons des ports maritimes avec l'arrière-pays

17. Le Bureau a été informé par le secrétariat des progrès accomplis par le Groupe d'experts des liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays, notamment de la conférence de la CEE qui avait été organisée avec succès au Pirée les 17 et 18 septembre 2008 (document informel n° 6) et des travaux prévus à l'avenir.

18. Ayant noté qu'à sa vingt et unième session tenue en septembre 2008, le WP.5 avait demandé au Comité d'envisager et d'approuver la prorogation du mandat du Groupe d'experts des liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays d'une année, le Bureau a recommandé au Comité d'approuver cette demande de prorogation.

C. Base méthodologique révisée pour la définition de critères communs concernant les goulets d'étranglement, les liaisons manquantes et le niveau de service sur les réseaux d'infrastructure

19. Le Bureau a été informé par le secrétariat qu'à sa vingt et unième session, le WP.5 avait approuvé le rapport qu'il avait élaboré sur la base méthodologique révisée pour la définition de critères communs concernant les goulets d'étranglement, les liaisons manquantes et le niveau de service sur les réseaux d'infrastructure, et qu'il avait demandé au Comité d'examiner et d'approuver ce rapport qui constituait une révision satisfaisante du document TRANS/WP.5/R.60 de 1994.

20. Le Bureau s'est félicité des travaux menés par le WP.5 et a recommandé au Comité d'approuver le rapport (ECE/TRANS/205).

VI. ACTIVITÉS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

A. Mise en œuvre du tachygraphe numérique (AETR)

21. Le Bureau a été informé par le secrétariat des progrès réalisés dans la mise en œuvre du tachygraphe numérique, des amendements qu'il était proposé d'apporter à l'AETR et du résultat des consultations menées par le secrétariat avec la Commission européenne (CE) et le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission, en vue de nouer une coopération officielle et de reconnaître le CCR comme autorité de certification racine de l'AETR et autorité de l'AETR chargée de la certification d'interopérabilité pour le tachygraphe numérique à l'intention des Parties contractantes à l'AETR non membres de l'UE.

22. Il a noté avec satisfaction qu'à sa cent troisième session, le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) avait réglé les questions d'ordre législatif en suspens qui concernaient les périodes de conduite et de repos des conducteurs professionnels et que le groupe nouvellement constitué dans le cadre du SC.1 – le groupe informel d'experts chargé de la mise en œuvre du tachygraphe numérique dans les pays non membres de l'UE ayant adhéré à l'AETR – tiendrait sa première réunion le 2 décembre 2008.

23. Le Bureau a également noté que le secrétariat était en train d'élaborer un document sur les conventions des Nations Unies en vigueur relatives à la facilitation du transit. Ce document serait présenté au Comité à sa soixante et onzième session pour qu'il puisse l'examiner.

B. Le Compte de l'ONU pour le développement a financé un projet intitulé «Améliorer la sécurité routière mondiale en fixant, aux niveaux national et régional, des objectifs de réduction du nombre des victimes d'accidents de la circulation»

24. Le Bureau a été informé par le secrétariat des progrès accomplis dans le cadre du projet «Améliorer la sécurité routière mondiale en fixant, aux niveaux national et régional, des objectifs de réduction du nombre des victimes d'accidents de la circulation», qui était financé par le Compte de l'ONU pour le développement et qui devait être exécuté par les cinq commissions régionales des Nations Unies en 2008-2009, et il a noté que le Bélarus avait offert d'accueillir le séminaire de la CEE prévu au titre de ce projet en mai 2009.

C. Rôle futur du Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière (WP.1) dans le domaine de la sécurité routière mondiale

25. Le Bureau a été informé par le secrétariat du résultat des discussions qu'avaient eues le WP.1 à sa cinquante-sixième session, tenue du 18 au 21 novembre 2008, à propos de son rôle futur et de la réorientation de ses attributions et de ses activités dans un sens qui devait lui permettre de contribuer plus efficacement à la recherche de solutions à la crise mondiale de la sécurité routière.

26. Le Bureau a également été informé par le secrétariat des progrès accomplis par le Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière dans le cadre de ses activités, y compris des résultats de la première réunion conjointe du Groupe et du WP.1 qui

avait eu lieu le 18 novembre 2008 et des préparatifs de la conférence ministérielle sur la sécurité routière mondiale prévue à Moscou en novembre 2009.

27. Le Bureau a pris note avec satisfaction et s'est félicité de la première publication de UNECE Transport Review, consacrée à la sécurité routière et établie par le secrétariat, qui contenait un grand nombre d'informations utiles et de contributions d'acteurs mondiaux majeurs en matière de sécurité routière ainsi que des articles du Secrétaire général, de Paolo Garonna, administrateur chargé de la CEE et de Ralph Kellermann, Président du CTI.

VII. ACTIVITÉS RELATIVES À LA FACILITATION DU FRANCHISSEMENT DES FRONTIÈRES

A. Informatisation des procédures TIR

28. Le Bureau a été informé par le secrétariat des progrès réalisés dans le cadre de l'informatisation des procédures TIR (eTIR), en particulier de l'achèvement du chapitre 2 du modèle de référence eTIR contenant une description détaillée du futur système TIR, ainsi que de l'état d'avancement du projet, financé par la Fédération de Russie, sur la notification électronique des transports TIR arrivant dans ce pays.

29. Le Bureau a noté que les travaux actuellement consacrés au modèle de référence eTIR portaient essentiellement sur l'analyse des besoins du commerce électronique et que pour réaliser de nouveaux progrès dans ce domaine, le secrétariat se proposait de demander au Comité des transports intérieurs de prolonger le mandat du Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR sur l'année 2009, et d'inviter toutes les Parties contractantes à la Convention TIR à participer activement aux activités du Groupe.

30. Le Bureau s'est félicité de cette évolution et a recommandé au Comité de prolonger d'un an le mandat du Groupe spécial informel d'experts et d'encourager toutes les Parties contractantes à la Convention TIR à participer activement à ses travaux.

B. Mesure des résultats en matière de franchissement des frontières et de transit

31. Le Bureau a été informé par le secrétariat du projet commun OSCE/CEE visant à élaborer et à publier un guide des pratiques de référence aux postes frontière («Handbook of Best Practices at Border Crossings»).

32. Le Bureau a noté que cet ouvrage, entièrement financé par l'OSCE, devrait comporter un chapitre présentant différentes techniques de mesure des résultats en matière de franchissement des frontières et faisant le point sur leur adéquation et leur efficacité.

VIII. CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET INCIDENCES LOGISTIQUES SUR LE TRANSPORT

33. Le Bureau a pris note de l'exposé du secrétariat sur un projet nouvellement proposé, à financer par des sources extérieures, dont l'objet était d'élaborer une méthodologie communément admise, qui permettrait d'évaluer les difficultés de gestion de la chaîne logistique dans le secteur des transports.

34. Ayant noté qu'à sa vingt et unième session, le WP.5 avait souscrit à l'élaboration d'un tel projet et demandé au Comité de l'approuver, le Bureau a recommandé à ce dernier d'approuver le projet, de demander au secrétariat de veiller à assurer le financement extérieur nécessaire à son élaboration et d'inviter les donateurs et les organismes concernés à envisager d'apporter le soutien financier voulu.

35. Le Bureau s'est également félicité de l'initiative de recherche tendant à améliorer la commercialisation du régime TIR et parallèlement à évaluer, sur le plan stratégique, les difficultés et les possibilités en présence à la lumière de l'évolution du marché (chaînes logistiques mondiales et régionales, services logistiques intégrés, etc.).

IX. ACTIVITÉS RELATIVES À L'HARMONISATION DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES VÉHICULES

36. Le Bureau a été informé par le secrétariat des tout derniers travaux accomplis par le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et ses groupes de travail subsidiaires, comités de gestion et groupes informels.

37. Le Bureau a noté que lors des deux premières réunions, en 2008, du Groupe informel sur la qualité des carburants (GRPE) nouvellement créé par le WP.29, le Groupe avait décidé de procéder comme suit: élaborer des spécifications techniques pour la qualité des carburants sur le marché, y compris les biocarburants, d'une part, et étudier les procédures administratives les plus appropriées et déterminer comment les inclure dans un cadre juridique, d'autre part.

38. Le Bureau a pris note avec satisfaction de la décision du WP.29 tendant à organiser en 2009 une table ronde sur les émissions de CO₂ et recommandé au Comité d'encourager le WP.29 à donner suite à cette décision.

X. ACRONYMES DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

39. À sa réunion de juin 2008, le Bureau ayant constaté que les acronymes actuels des organes subsidiaires du Comité n'étaient pas uniformes et que cela pouvait susciter la confusion parmi les représentants, avait prié le secrétariat d'étudier la question et de formuler des propositions pour examen à sa prochaine réunion.

40. Le Bureau a examiné le document informel n° 7 renfermant les conclusions de l'étude réalisée par le secrétariat. Il a fait observer que, pour un certain nombre de raisons avancées dans ce document, le secrétariat estimait que le remplacement des acronymes et des noms des organes subsidiaires du Comité causait des difficultés et risquait d'entraîner une confusion encore plus grande et des problèmes, et que par conséquent cela ne serait pas avantageux pour le Comité et ses organes subsidiaires.

41. Le Bureau a également examiné la proposition de M. José Alberto Franco concernant le changement du nom et la renumérotation des organes subsidiaires (groupes de travail) du Comité et des autres organes relevant de ceux-ci, qui avait été distribuée en tant que document informel n° 9.

42. Le Bureau est convenu de poursuivre ses consultations sur ce point par courrier électronique et de soumettre la question au Comité pour qu'il l'examine et, le cas échéant, prenne une décision; en conséquence, une version modifiée du document informel n° 9 serait distribuée aux participants à la soixante et onzième session du Comité. Le Bureau a prié M. Franco de présenter cette proposition au Comité. Il a également prié le secrétariat d'examiner les conséquences juridiques et administratives éventuelle des modifications envisagées, en tenant compte des règles et directives de l'ONU et de la CEE, et de faire rapport au Comité à sa soixante et onzième session.

XI. EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SOIXANTE ET ONZIÈME SESSION DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

43. À sa réunion de juin, le Bureau était convenu que la soixante et onzième session du Comité ne devrait pas durer plus de deux jours et demi et que cette session comprendrait un seul débat de politique générale d'une demi-journée, sous forme d'une table ronde ou d'une conférence conjointement organisée avec le Comité du commerce, qui serait consacrée aux incidences de la mondialisation sur les transports, la logistique et le commerce. Ce débat se tiendrait de préférence dans l'après-midi de la première journée. À sa réunion de juin, le Bureau avait également insisté sur le fait que, dans le cadre de la partie technique de la session, il faudrait prévoir suffisamment de temps pour examiner les activités des organes subsidiaires du Comité. En outre, la partie de la session consacrée au rapport devrait avoir pour objet l'adoption d'une liste simplifiée et très concise des principales décisions (2-3 pages), qui devrait être établie par le secrétariat dans les trois langues officielles de la CEE.

44. Le Bureau a passé en revue l'ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session du Comité (ECE/TRANS/204) ainsi que l'ordre du jour annoté (ECE/TRANS/204/Add.1) et s'est penché sur les questions qui devaient faire l'objet d'un examen et appelaient une décision.

45. Le Bureau est convenu d'apporter quelques modifications à l'ordre du jour et à l'ordre du jour annoté et a prié le secrétariat de les insérer (ECE/TRANS/204/Rev.1 et ECE/TRANS/204/Add.1).

XII. QUESTIONS DIVERSES

Date de la prochaine réunion

46. Le Bureau a noté que sa prochaine réunion se tiendrait le lundi 23 février 2009, dans l'après-midi.

47. Le Bureau a également noté que, du fait que la soixante et onzième session du Comité se terminerait plus tôt, sa réunion initialement prévue le 27 février 2009 se tiendrait dans l'après-midi du 26 février 2009.
